



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Examen professionnel d'accès au grade
d'attaché principal d'administration de
l'État

Au titre de 2024

Rédactrice

Bérengère DEZES – Direction générale de l'énergie et climat

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

TABLE DES MATIERES3

I. CONTEXTE GÉNÉRAL4

- A. TEXTES REGLEMENTAIRES4
- B. CALENDRIER DES EPREUVES4
- C. STATISTIQUES4

II. L'ÉPREUVE ORALE6

- A. OBSERVATIONS SUR LES ATTENDUS DE L'ORAL7
- B. CONSEILS AUX CANDIDATS8

Rapport général de la présidente du jury

*Madame DEZES Bérengère, administratrice de l'État
Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'État
session 2024*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

La session 2023 de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État s'est déroulée du 13 au 17 novembre 2023 à la Maison des examens à Arcueil, dans les locaux du SIEC (service interacadémique des examens et concours).

Aucun incident notable n'est à signaler et les épreuves se sont tenues dans de très bonnes conditions. Plusieurs visioconférences se sont déroulées avec les candidats des services d'Outre-mer et de métropole, toutes dans des conditions satisfaisantes.

A. Textes réglementaires

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 23 mars 2023, est autorisée l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État.

B. Calendrier des épreuves

Les candidats ont pu s'inscrire entre le 9 mai et le 13 juin 2023.

Les oraux se sont déroulés du 13 au 17 novembre 2023.

La réunion d'admission s'est tenue le 17 novembre 2023.

C. Statistiques

350 candidats étaient inscrits et 259 se sont présentés à l'épreuve orale. 66 candidats ont été retenus. L'examen professionnel aura été cette année plus sélectif que les années précédentes, moins de candidats s'étant désistés pour l'oral, ce qui est une bonne nouvelle prouvant l'implication des candidats dans leur préparation.

Les notes s'échelonnent de 10 à 19/20.

Après délibération du jury, le seuil d'admission a été fixé à 16/20 (soit la même moyenne que l'année dernière).

Les candidats non retenus durant cette session et dont la note a été fixée entre 14 et 15,5/20 doivent percevoir ce résultat comme un encouragement. Ils sont incités à approfondir leur réflexion sur leur parcours et retenter cet examen.

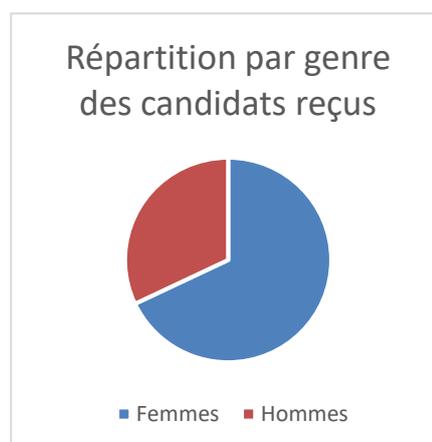
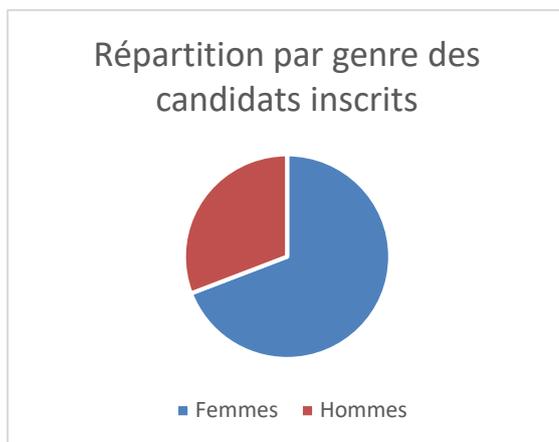
Les notes inférieures à 13/20 ont été attribuées aux candidats dont l'entretien a révélé des faiblesses dans la candidature qui ont été jugées importantes.

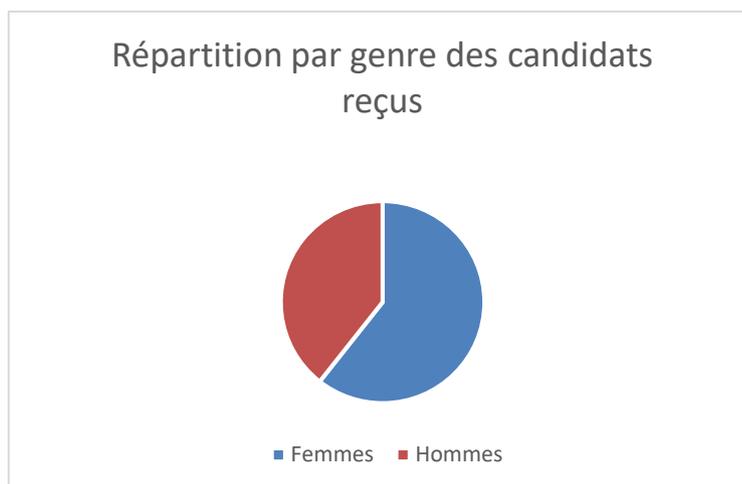
Le jury a fait le choix de ne pas donner de note éliminatoire (inférieure à 10). Néanmoins une note de 10/20 signale un niveau de la prestation du candidat jugé nettement insuffisant au regard des exigences de cet examen professionnel.

Le jury précise bien qu'il a évalué la prestation du candidat à l'occasion de l'oral et non le candidat lui-même dans le cadre de ses fonctions. Dans cet esprit, les candidats ayant démontré des compétences acquises dans des activités extra-professionnelles ont suscité l'intérêt du jury.

Le nombre de postes offerts était fixé à 66. La totalité des postes a été pourvue. Les délibérations du jury ont été consensuelles pour la détermination de la liste des candidats retenus.

91 candidats inscrits ont abandonné leur démarche et ne se sont pas présentés aux oraux.





II. L'ÉPREUVE ORALE

Sur les candidats inscrits, 259 se sont présentés aux oraux. Comme en 2022, le jury déplore le fait que plusieurs candidats n'ont pas prévenu de leur absence, ce qui est pénalisant pour le déroulé des plannings et constitue un manque de respect élémentaire vis-à-vis des services organisateurs et des membres du jury. Ce manque de courtoisie et de fiabilité interroge par ailleurs sur la posture professionnelle des agents concernés.

Certains candidats ont été retardés par des difficultés de transport. Le jury invite ceux qui seraient concernés à l'avenir à prévenir dès que possible les services du SIEC de ce retard et d'être en mesure de le justifier a posteriori par une attestation établie par le service de transport concerné. Le jury a réorganisé le cas échéant ses plannings de manière à pouvoir auditionner chaque candidat. Les candidats ayant à subir un stress supplémentaire en plus de celui de l'épreuve à passer, il est fortement conseillé à chacun de prendre autant qu'à possible ses dispositions et de prévoir des marges pour les temps de transport.

Les membres du jury ont veillé à mettre les candidats à l'aise et les ont accueillis avec bienveillance. Les règles de l'épreuve leur ont été systématiquement rappelées lors de leur entrée en salle d'examen.

Plusieurs auditions se sont tenues en visioconférence, dans une salle dédiée du SIEC. Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions techniques et le jury a veillé à accueillir les candidats concernés dans les mêmes conditions d'intérêt et d'écoute.

Le jury se félicite de ne pas déplorer comme l'année précédente de laisser aller vestimentaire ou langagier de la part des candidats à l'occasion des auditions.

Dans le même esprit de donner sa chance à chaque candidat, le jury a fait le choix de s'appuyer sur les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) adressés au bureau des concours hors-délai.

A. Observations sur les attendus de l'oral

L'oral doit être perçu comme un moment de rencontre entre le candidat et le jury. Le jury découvre un candidat à une étape de sa carrière où celui-ci aspire à davantage de responsabilités.

Sur la forme, le jury invite les candidats à bien se préparer : une présentation énoncée trop rapidement est difficile à suivre, la récitation d'un texte appris par cœur expose au risque de trou de mémoire, un ton monocorde nuit à la mise en valeur des moments clefs de l'exposé. Les candidats doivent suffisamment connaître les axes et les points saillants de ce qu'ils souhaitent exposer au jury pour pouvoir toujours garder le fil de leur propos. Ainsi, la structuration par l'annonce d'un plan est la bienvenue.

Le jury cherche à identifier et mettre en valeur les candidats faisant preuve d'une capacité de prise de hauteur par rapport à leur parcours de carrière et aux fonctions exercées. Avant tout, il a besoin de comprendre le poste aujourd'hui occupé, la place du candidat dans sa structure, les enjeux de son action, ses interactions avec ses collègues et sa hiérarchie... La projection du candidat sur un type de poste à occuper en cas de réussite à l'examen professionnel l'aide à mûrir son projet et donne de l'élan à la présentation. La motivation du candidat et son projet professionnel sont en effet des moments importants de la présentation qu'il est dommage de ne voir aborder la plupart du temps qu'en conclusion rapide.

Un attaché principal a vocation à être un relais de sens et de communication auprès de ses partenaires internes et externes au ministère sur les politiques publiques portées et mises en œuvre. Il doit comprendre et mettre en perspective son action dans un ensemble plus vaste. Ainsi, des connaissances générales sont attendues de sa part sur la loi de finances, les questions de ressources humaines, les perspectives d'évolution du pôle ministériel... Chaque candidat doit se préparer à être interrogé sur la rémunération au mérite, les principes de la commande publique, la politique d'égalité femme/homme du ministère par exemple.

La connaissance de l'organisation du ministère est aussi un attendu, les candidats sont invités à consulter les organigrammes (directions générales du ministère, organisation déconcentrée, principaux opérateurs...).

Le jury met en garde les candidats dont les 10 min de présentation orale sont un simple descriptif de leur parcours de carrière reprenant les éléments du dossier. Il attend au contraire une vision construite de ce parcours, des enseignements que les candidats en tirent à titre professionnel voire personnel, ce qui permet de présenter, avec tout son sens, leur aspiration à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Il n'y a pas de profil type recherché et tous les profils font l'objet d'une même attention et d'une même curiosité de la part du jury, la diversité des profils étant une richesse pour le ministère.

Les 10 min de présentation au jury doivent être donc bien préparées. Même si l'émotion de l'oral peut parfois l'expliquer, il est regrettable que certaines présentations aient été trop courtes (moins de 9 minutes), ou qu'il ait fallu interrompre d'autres candidats.

Par ailleurs, même s'il est recommandé aux candidats de se préparer et de participer aux formations prévues à cet effet, le jury recommande de prendre un recul vis-à-vis de cette formation reçue qui peut avoir pour effet de produire de présentations scolaires car stéréotypées.

Concernant la deuxième partie de l'entretien, s'il est attendu que le candidat prenne de la hauteur par rapport à son expérience professionnelle, c'est-à-dire qu'il sache analyser et mettre en perspective son action au sein de sa communauté professionnelle et des politiques publiques portées par le ministère, ce point n'exclut pas, et même au contraire demande que le candidat entre dans la réalité des métiers qu'il a exercés et qu'il exerce au moment de l'oral en n'hésitant pas à être très concret.

La difficulté de l'exercice réside dans la tension entre la prise hauteur et la profondeur de l'analyse attendues et le besoin de les illustrer par des exemples précis. A moins de n'y être explicitement invité par le jury, un exemple ne saurait répondre à une question. Par exemple un candidat interrogé sur la stratégie de communication de sa structure ne peut se contenter de décrire les différentes actions engagées.

De même, mettre en valeur ses réussites ne revient pas à se « jeter des fleurs » : ce qui intéresse le jury n'est pas tant la médaille reçue, les marques de sympathie envoyées par une ancienne équipe ou les félicitations de la hiérarchie que les raisons qui ont permis le succès et la manière dont les difficultés ont été résolues ou contenues. Inversement le jury a pu apprécier le positionnement de certains candidats qui ont pu faire état des difficultés rencontrées au cours de leur carrière, voire de leurs erreurs, et qui ont su en tirer des enseignements dans la suite de leur parcours professionnel. Le jury attend en effet une analyse personnelle des candidats dans leur position de fonctionnaire. Il met en garde contre les réponses convenues, quand bien même elles seraient de bonne volonté : il est regrettable par exemple que les expériences partagées par les candidats sur les questions de management soient souvent générales voire convenues.

D. Conseils aux candidats

Bien qu'il ne soit pas obligatoire, le jury recommande vivement aux candidats de constituer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). En effet l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal est

l'occasion pour le candidat de s'interroger sur le parcours qui a été le sien et ses aspirations en matière de carrière professionnelle.

A ce titre, le RAEP doit mettre en valeur les éléments de la carrière de chaque agent et doit être conçu comme une étape dans la réflexion de chacun, dont l'aboutissement est l'oral avec le jury.

Le RAEP est dès lors une première étape vers un tri et une hiérarchisation de ce que le candidat veut mettre en valeur dans son parcours. Ainsi il est inutile de multiplier le nombre et le volume des annexes au RAEP, parfois fastidieuses à lire et diluant les points saillants à mettre en valeur. Si le choix est malgré tout fait de présenter des annexes, une petite note les introduisant et mettant en relief leur utilité pour le dossier concentrerait leur intérêt. La photographie du candidat permet au jury de mieux se rappeler d'eux au moment des délibérations et de l'harmonisation des notes.

En revanche, la lettre de motivation est l'occasion de synthétiser et structurer les temps forts que le candidat veut mettre en avant. Il convient ainsi de bien la préparer. Un temps de repos entre différentes versions permet d'en détacher son regard, pour à la relecture, vérifier si c'est bien l'essentiel qui a été écrit.

Ainsi, aussi bien le RAEP que l'oral doivent être préparés très en amont et régulièrement revus au cours du travail de maturation lié à la préparation de l'examen. Il ne faut pas hésiter à rédiger intégralement sous différentes formes sa présentation orale pour mieux l'«oublier», se l'approprier et entamer sa présentation avec aisance, mais sans suffisance.

Faire et refaire cette présentation à des collègues et des proches est utile. Si vous arrivez en dix minutes à expliquer vos fonctions et susciter la curiosité d'une personne dont le travail et les intérêts sont très loin du ministère, vous êtes sans doute sur la bonne voie.

Le jury attend que chaque candidat s'interroge sur son parcours, sur ce que représente l'accès à un grade supérieur et donc un poste à responsabilités plus élevées. Ce point est particulièrement souligné pour les candidats se présentant après un seul poste occupé en tant qu'agent de catégorie A et qui, pour certains, font part dans les échanges avec le jury essentiellement de leur expérience acquise en tant qu'agent de catégorie B ou C, sans apporter la hauteur de vue attendue d'un cadre.

Le jury cherche à distinguer la manière dont le candidat s'engage dans son travail et le regard qu'il porte sur son action. Il n'est pas attendu de réponses standard aux questions posées. Celles-ci sont d'ailleurs formées de manière très ouverte « Que pensez-vous de... ? », « Que pouvez-vous nous dire de... ? » et par-delà les connaissances minimales attendues des candidats, il n'y a pas de « bonne » réponse attendue.

Par ailleurs une attention à l'actualité immédiate à la session des oraux est recommandée, dès lors que celle-ci est en résonance avec les attendus de l'exercice.

Les problématiques liées à la loi de finances, en débat au Parlement, aux campagnes de communication du ministère en cours ou aux débats publics du moment mettent en prise les candidats avec des questions concrètes et immédiates sur la construction et le pilotage des politiques publiques qu'ils incarnent et contribuent à mettre en œuvre. Cette année plusieurs candidats ont été interrogés par exemple sur la nouvelle responsabilité du gestionnaire public sans pouvoir présenter cette réforme d'ampleur entrée en vigueur au 1^{er} janvier.

Les réponses aux questions permettent à chaque candidat de démontrer sa capacité à formuler, rapidement, l'expression d'une connaissance ou d'un avis et ainsi de mettre en évidence ses compétences de structuration de pensée et de synthèse. Il est parfois tout aussi intéressant pour le jury de voir comment un candidat raisonne à voix haute quand il ne connaît pas la réponse à la question posée.

Au final, il est donc nécessaire pour les candidats qu'ils se dévoilent un peu eux-mêmes au sein de l'exercice formel de l'oral. Cela nécessite de bien se connaître et d'être au clair sur ses motivations.

Derniers conseils :

- le jury recommande aux futurs candidats la lecture des rapports de jury des années précédentes, qui reprennent peu ou prou ces suggestions, mais sous des formulations différentes, ce qui peut permettre à chacun de trouver celui qui lui « parle » au mieux ;
- un candidat ne doit pas hésiter, s'il peut en bénéficier, à demander un aménagement des conditions de l'oral. Il ne faut pas se rajouter des contraintes supplémentaires dans un moment déjà exigeant ;
- les candidats non retenus à cette session d'examen professionnel qui désirent un retour du jury sont invités à solliciter le bureau RM1 à cet effet qui transmettra à la présidente du jury les demandes ;
- cette démarche devrait être faite rapidement après la publication de ce rapport, tant que les souvenirs des membres du jury sont encore nets. Même si toutes les notes prises au cours de l'oral sont conservées par eux et servent de support à un éventuel retour, la fraîcheur de la mémoire donnera plus de relief au retour qui sera fait aux candidats.

La présidente, au nom de tous les membres du jury, souhaite remercier l'équipe du bureau des concours de la DRH (RM1) et les services du SIEC d'Arcueil, pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place et leur constante disponibilité et gentillesse vis-à-vis des candidats comme des examinateurs.